

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNE DE BOUC BEL AIR

### Enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°2016-12 en date du 11 mars 2016, le Maire de la commune de Bouc Bel Air a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette révision est rendue nécessaire pour les motifs suivants :

- Adapter le document d'urbanisme communal au regard des dispositions de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (dite loi Grenelle II) et de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR)
- Mieux prendre en compte la gestion de tous les risques, inondations, incendie, argile,
- Préserver le maximum de zones agricoles et naturelles,
- Mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et ainsi assurer la préservation des espaces d'intérêt écologique sur l'ensemble du territoire communal,
- Mieux maîtriser la consommation foncière.

Monsieur Richard MALLIÉ, Maire de la commune de Bouc Bel Air, est responsable du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision générale du PLU de la commune de Bouc Bel Air du 19 avril 2016 au 20 mai 2016 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

A cet effet, Monsieur Bertrand FORTIN a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Marseille et Monsieur Jean-Pierre DORMOY, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au Service Urbanisme et Développement (SUD) / Pôle Municipal de Sauvecanne, Impasse des Oliviers, 13320 Bouc Bel Air pendant la durée de l'enquête, du 19 avril 2016 au 20 mai 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du service - soit du lundi au mercredi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 08h00 à 16h30 - ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance en mairie de Bouc Bel Air - Place de l'Hôtel de Ville, 13320 Bouc Bel Air -, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

L'évaluation environnementale du projet de révision du PLU et son résumé non technique, qui figurent dans le rapport de présentation, ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Service Urbanisme et Développement de la mairie de Bouc Bel Air dès la publication de l'arrêté n°2016-12 en date du 11 mars 2016.

Le commissaire enquêteur sera présent au Pôle Municipal de Sauvecanne, situé impasse des Oliviers 13320 Bouc Bel Air (salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage), pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes:

- |                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| - Le mardi 19 avril 2016  | de 09h00 à 12h00 |
| - Le lundi 25 avril 2016  | de 13h30 à 16h30 |
| - Le mercredi 4 mai 2016  | de 09h00 à 12h00 |
| - Le jeudi 12 mai 2016    | de 13h30 à 16h30 |
| - Le vendredi 20 mai 2016 | de 13h30 à 16h30 |

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Bouc Bel Air et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de révision générale du PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du Service Urbanisme et Développement / Pôle Municipal de Sauvecanne, Impasse des Oliviers, 13320 Bouc Bel Air.